

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 506

présenté par
M. Orphelin
-----**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 12, substituer à l'année :

« 2022 »

l'année :

« 2019 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans sa version initiale proposée par Barbara Pompili en commission développement durable, l'amendement proposait de publier la feuille de route de la rénovation énergétique des bâtiments dès 2019.

Cet amendement vise à rétablir cette proposition initiale pour attirer l'attention sur la nécessaire concrétisation rapide des promesses présidentielles en terme de rénovation énergétique (rénovation de la moitié des logements-passoires des propriétaires les plus modestes dès 2022).